



Pour diffusion immédiate  
Le jeudi 9 septembre 2004

## ***Le Québec et la Colombie-Britannique en tête sur la voie de la réforme électorale***

***Selon Henry Milner l'Écosse et la Nouvelle-Zélande,  
qui utilisent le système électoral mixte compensatoire,  
devraient inspirer les provinces canadiennes.***

***Institute for  
Research on  
Public Policy***

***Institut de  
recherche  
en politiques  
publiques***

**Montréal** – L'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) publie aujourd'hui une étude d'Henry Milner intitulée « Le point sur la réforme électorale dans les provinces canadiennes : où se situe le Québec ? ».

L'auteur, chercheur invité à l'IRPP dans le cadre du programme Renforcer la démocratie canadienne, examine les initiatives prises par cinq provinces canadiennes dans le but de modifier leur système électoral et conclut que, parmi celles-ci, le Québec et la Colombie-Britannique sont les plus avancées. Il analyse ensuite les forces et les faiblesses de la proposition actuellement discutée à Québec, où, cet automne, le gouvernement sera le premier au Canada à présenter un projet de loi sur la question.

Henry Milner affirme que les provinces qui ont déjà commencé à débattre d'une réforme électorale souhaitent en fait se donner un type de système proportionnel qui maintienne l'importance du rôle des députés élus pour représenter les habitants d'un territoire donné. Le système électoral mixte compensatoire (SMC), explique-t-il, permet d'atteindre cet objectif.

L'auteur présente le cas de l'Écosse et celui de la Nouvelle-Zélande, deux pays qui, étant donné leur taille et leurs institutions de type britannique, peuvent facilement être comparées aux provinces canadiennes. Or, ces dernières années, elles ont adopté le SMC afin d'ajouter un élément de proportionnalité à leur mode de scrutin.

L'étude démontre que l'adoption du SMC permet de corriger les faiblesses du système électoral majoritaire uninominal, dont le déséquilibre que celui-ci entraîne entre le pourcentage des voix obtenu par les partis et le nombre de sièges que les suffrages leur permettent d'obtenir. Si ce problème est celui que les tenants d'une réforme citent le plus souvent, ajoute l'auteur, il en existe d'autres, comme le « syndrome du perdant-vainqueur » (le fait que le parti qui recueille le plus de voix ne sorte pas nécessairement gagnant de l'élection) et l'hyperpolarisation (le fait que les formations politiques dont les positions se situent à mi-chemin de celles des grands partis ne réussissent pas à faire élire des représentants) ; le SMC permet également d'y remédier.

Tirant des leçons de ce qui a été fait en Écosse et en Nouvelle-Zélande, le professeur Milner affirme que l'on peut établir certaines balises pour adapter ces modèles de SMC à la situation canadienne afin que nos systèmes électoraux se rapprochent davantage de la proportionnalité :

- ◆ Augmenter le nombre de sièges compensatoires attribués à des députés élus à partir de listes de parti ;
- ◆ Élargir la superficie des territoires associés aux listes de parti ;
- ◆ Établir un « seuil minimum opérant » de suffrages nécessaires à l'élection de députés, de manière à limiter le nombre de partis capables de remporter des sièges.

« Le point sur la réforme électorale dans les provinces canadiennes : où se situe le Québec ? » est le plus récent cahier *Enjeux publics* qui paraît dans la série Renforcer la démocratie canadienne de l'IRPP. Il est maintenant disponible en ligne, en format Adobe (.pdf), sur le site Web de l'Institut ([www.irpp.org](http://www.irpp.org)).

Le professeur Milner présentera les résultats de son étude au cours d'une conférence organisée par le Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec, le 15 septembre 2004, à 19 h, au local D-R200 du pavillon Athanase-David de l'Université du Québec à Montréal (1420, rue Saint-Denis, Montréal). La presse est cordialement invitée.

Prière de contacter l'IRPP pour toute précision ou demande d'entrevue.

Veuillez noter que vous pouvez recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique. Pour ce faire, rendez-vous sur notre site Web ([www.irpp.org](http://www.irpp.org)).

Fondé en 1972, l'Institut de recherche en politiques publiques est un organisme à but non lucratif national et indépendant situé à Montréal.

- 30 -

#### **Renseignements :**

Jeremy Leonard ([jleonard@irpp.org](mailto:jleonard@irpp.org))  
Associé principal, diffusion de la recherche  
IRPP.org  
(514) 985-2461, poste 323